CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 7 décembre 2022, adopté le « Règlement RÈG350-2022 répartissant les quotes-parts de la MRC de La Mitis entre les municipalités pour l'année 2023 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 14 DÉCEMBRE 2022

Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, ...ALAIN THIBAULT....., en ma qualité de greffier (ière)-trésorier (ière) de la municipalité de .....PADOUE....., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre ..9.....heures et ..16.....heures le ..14.....jour de .....DÉCEMBRE 2022.....

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE ____14____ JOUR DU MOIS DE _____DÉCEMBRE 2022

_____
Directeur général et greffier
-trésorier adjoint